Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE — 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs

Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal, et dans toutes les agences.

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place), LILLE

TARIF DE PUBLICITE

Annonces	la ligne	0.50
Réclames	—	1.00
Faits divers	—	0.50
Au-dessus ou au-dessous du Feuilleton	—	0.50
Dans les « Dépêches de la Nuit »	—	0.50
Etat civil	—	0.75
Chronique locale	—	0.50
Echos	—	0.50
Gazette du Nord	—	0.50

Temps probable. — En France, des averses sont encore probables, la température va rester dans le voisinage de la normale.

L'humilité est, avec la pensée et le génie, la plus haute des grandeurs spirituelles. J. R.

Avis à nos Correspondants

A l'occasion des Elections législatives, nous enverrons, lundi 11 courant, à tous nos correspondants, le même nombre de « Croix » que les autres jours.

Ceux qui désirent, pour ce jour-là, un plus grand nombre d'exemplaires, doivent nous en avertir immédiatement et, au plus tard, pour dimanche matin.

Et la France ?

Il se passe des choses inconcevables.

L'an dernier l'Allemagne décide subitement de porter de 700 à 950.000 hommes son armée active. Elle arme fébrilement. Ses journaux sont pleins d'ardeur belliqueuse. Ils ne parlent que d'une attaque brusquée qui trouerait en deux jours la frontière française, qui empêcherait notre mobilisation et permettrait aux armées de Guillaume d'avancer, en moins de deux semaines, jusqu'aux portes de Paris.

Cette décision soudaine de nos rivaux, ces déclarations, ces armements formidablement renforcés, sans raison diplomatique apparente, n'épouvantent pas la France, mais provoquent dans tout le pays un généreux mouvement de patriotisme.

La France ne veut pas périr. Elle ne veut pas devenir une immense Alsace-Lorraine, ployant sous la botte prussienne.

Dans nos régions du Nord, surtout, on sait que si l'invasion revenait, c'est de notre côté qu'elle frapperait ses premiers coups. On sait qu'en cas de victoire l'Allemagne s'incorporerait nos riches provinces de Flandre et d'Artois.

Notre beau et fier département deviendrait, comme la ville de Saverne, la proie des soudards teutons, arrogants, hautains, intolérables.

Et le Nord, comme le reste de la France, a été secoué par un sublime frisson de patriotisme.

On s'est tourné vers le Conseil supérieur de la guerre. Et les douze généraux qui le composent, nos douze chefs les plus éminents et les plus compétents dans l'art militaire, ont déclaré, à l'unanimité, qu'il n'y avait qu'un seul moyen de mettre la France à même de résister à l'invasion menaçante et même de l'empêcher en se montrant forte : ce moyen unique c'était le retour au service de trois ans.

Va pour les trois ans ! a répondu le pays. Et, à la Chambre, il s'est trouvé une majorité républicaine pour voter cette généreuse et patriotique résolution.

Oui, après mûr examen, la gauche radicale elle-même, sauf une infime minorité, a voté la loi de trois ans.

Par contre, les socialistes sans-patrie l'ont repoussée. Ils ont même essayé de fomenter des révoltes militaires pour empêcher une mesure qui peut seule écarter la guerre en rendant la France forte et redoutable.

Or, le triste ministère Doumergue lui-même, radical-socialiste jusqu'au bout des griffes, a reconnu que le service de trois ans s'imposait. Bien qu'issu du Congrès de Pau, il a désavoué la résolution de ce Congrès hostile à la loi, et, par la bouche de M. Noulens, ministre de la guerre, il s'était déclaré « troisannniste ».

Et que voyons-nous aujourd'hui, à la veille du scrutin de ballottage ?

Nous voyons une chose inconcevable, scandaleuse, monstrueuse.

Nous voyons des politiciens et des journaux radicaux, qui, avant le premier tour, se déclarent partisans et défenseurs de la loi de trois ans, se jeter dans les bras de la Bestiale et faire campagne pour les candidats hostiles à cette loi de salut national.

Ils se disaient bons Français, prêts à tous les sacrifices pour la patrie, et, à huit jours de distance, on les voit passer au camp opposé et faire cause commune avec les candidats du désarmement et de l'antimilitarisme.

On a vu un Georges Potié, qui avait voté la loi de trois ans, se désister, en rechignant sans doute, mais platement, en faveur du citoyen Ragheboom, qui se f...iche de la loi de trois ans comme du peuple.

A Lille on voit des radicaux — en petit nombre il est vrai — s'associer à cette œuvre de désertion.

Dans la sixième circonscription, il y avait, au premier tour, un candidat radical, M. Jean Desprets, qui avait carrément pris parti pour la loi nécessaire à la défense nationale et qui avait fait, au cours de sa campagne, d'énergiques et éloquentes déclarations patriotiques.

Et que voyons-nous aujourd'hui ? Lui, sans doute, n'a rien renié, que nous sachions, de ce qu'il avait professé. Le sang de vrais français qui coule dans ses veines aurait protesté. Mais le comité radical qui l'a soutenu déclarait hier qu'il n'a aucune raison pour se prononcer en faveur de l'un ou l'autre candidat restés en ligne, pour le sans-patrie ou pour le patriote. Il ne voit pas, il ne sent pas le devoir qui oblige de barrer la route au révolutionnaire antimilitariste Dubled, pour soutenir un républicain, modéré sans doute, mais dont le républicanisme ne saurait être suspecté, l'honorable M. Cléty, qui a pris vaillamment position pour la loi indispensable au salut de la France.

Et l'on a vu ces jours-ci le chef du radicalisme roubaisien le fr.·. Labbe, flanqué du maire radical de Hem, le fr.·. Delecroix, organiser en cette commune une réunion en faveur de l'antimilitariste Dubled.

Ces gens-là en arrivent à prendre pour leur compte les billevesées d'un Jaurès, et à se prononcer pour un système de falotes milices qui mettrait l'armée française sur le même pied que la garde civique de Belgique.

C'est avec cela, n'est-ce pas, que la France pourrait attendre le choc formidable des armées prussiennes !

Nous pourrions multiplier ces exemples de lâchages scandaleux, qui sont de véritables trahisons.

Il y a là un indice de la triste décrépitude du sentiment patriotique en France.

Non, ces gens-là n'aiment pas leur patrie.

Au-dessus d'elle, au-dessus de sa liberté, de son intégrité, de sa grandeur et de son existence même, ils placent leur haine antireligieuse.

Car c'est par haine de la religion, par haine de Dieu, qu'ils donnent ainsi leur préférence à des sans-patrie.

Ils ne peuvent pas même dire que c'est par amour de la République, car celle-ci n'est menacée par personne... sinon par eux. Qu'adviendrait-il, en effet, en cas de guerre désastreuse ? La République croulerait avec la patrie elle-même et serait écrasée sous ses ruines.

Les imbéciles ! Ils ne comprennent même pas que leur vil intérêt de parti se lie, à ce point de vue, avec ceux de la France. Ils sont les premiers intéressés à la prospérité et à la vie du pays qui les supporte et qui les comble aveuglément de ses faveurs.

Haine aux curés ! Voilà le premier et dernier mot de leur programme. Périsse la France, périsse la République elle-même plutôt que le stupide anticléricalisme.

C'est l'honneur du parti libéral de repousser les basses surenchères de ces politiciens qui, pour flatter et séduire le peuple au lieu de l'éclairer, lui proposent le moindre effort et le détournement du grand devoir qu'impose l'amour du sol natal.

Tous les libéraux ont préféré s'exposer aux risques de l'impopularité plutôt que de sacrifier les exigences de la défense nationale.

Honneur à eux, honte aux déserteurs et aux traîtres !

Ainsi pensent tous les vrais Français. Ainsi pensera dimanche, nous voulons l'espérer, la majorité des électeurs.

DEM.

Gazette du Nord

On nous écrit du Tuquet :

Le Collège dirigé par les Pères Jésuites, au Tuquet (Mouscron), vient de perdre son Recteur, le R. P. Victor Herrengt. Agé seulement de 54 ans, et issu d'une des bonnes familles de Lille, le R. P. Herrengt avait été quelques années titulaire de la chaire de littérature grecque aux Facultés catholiques. Ensuite Préfet des Etudes au Collège Notre-Dame de Boulogne, puis successivement recteur des maisons d'Antoing, d'Enghien et du Tuquet, en Belgique, il s'était gagné en remplissant ses importantes charges, la sympathie de tous ceux qui avaient pu apprécier sa grande qualité de cœur. D'un dévouement inlassable, il avait poussé aussi loin que possible l'énergie dans le travail. Il y a quelques années il avait été envoyé comme Visiteur de son Ordre à Madagascar, chez les Betsiléos, et il y avait déjà été aux portes de la mort.

Il sera regretté dans ce Collège du Tuquet, qu'il avait grandement contribué à rendre prospère. Tous ceux qui l'ont connu lui accorderont volontiers le secours de leurs prières.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures trois quarts, dans la chapelle du Tuquet, d'où le corps sera conduit au cimetière de Mouscron pour y être inhumé.

On annonce la mort :

A **ESTOURMEL**, de **Maître Paul Ducateau**, ancien curé de Bourghelles, pieusement décédé mardi, dans sa 68e année.

Il fut jusqu'à la mort un fidèle ami de « La Croix » qu'il s'est fait lire jusqu'à son dernier jour.

Les funérailles seront célébrées à Estourmel, vendredi, à 10 heures et demie, et à Wallincourt, le samedi, à 11 heures, où aura lieu l'inhumation dans le caveau de famille.

A **LOOS**, de **Mme Bonte-Boyer**, pieusement décédée à l'âge de 83 ans.

La respectable défunte, qui avait gardé presque jusqu'au dernier moment la plénitude de ses facultés, était la veuve de M. Louis Bonte, ancien filateur de coton à Loos, qui fut pendant vingt-cinq ans adjoint au maire de cette commune, et la belle-mère de M. Pierre Boyer, qui fut l'un des introducteurs de la machine à vapeur en France et construisit la première de ces machines à Lille.

Elle était la mère de M. Pierre Bonte, ancien industriel et ancien conseiller municipal à Loos et la belle-mère de M. Emile Scrive, conseiller général du Nord.

A **HAUBOURDIN**, de **Mme Alfred Jénart**, née Romaine Aiglave, membre du Tiers-Ordre et de toutes les confréries, décédée subitement le 6 mai, à l'âge de 68 ans.

A **TOURCOING**, 2, rue Winoc-Chocqueel, de **Mme veuve Henri Duvillier**, décédée dans sa 77e année, munie des sacrements.

A **TOURCOING** (Croix-Rouge), de **M. Jean Marafin**, décédé dans sa 48e année, muni des Sacrements.

M. Marafin était le gendre de M. Auguste Tiberghien, dont les funérailles ont eu lieu, à Linselles, lundi dernier, et beau-frère de M. l'abbé Tiberghien, vicaire à Saint-Martin, à Roubaix.

Mme Marafin perd, en moins d'une semaine, son père et son époux.

Le service funèbre sera célébré en l'église Saint-Joseph, samedi, à 10 heures.

Les funérailles de **Mme Florin-Desurmont** ont été célébrées à **TOURCOING**, mardi, à 9 heures et demie, en l'église Notre-Dame.

La levée du corps a été faite par M. le pro-doyen Gruson, entouré de ses vicaires.

Dans les stalles se trouvait M. le chanoine Debrabant.

Le deuil était conduit par M. l'abbé Florin, accompagné de M. Desreumaux, aumônier général des Sociétés catholiques de gymnastique, Edmond Florin, accompagné de M. Delecroix, aumônier de Blanche-de-Castille, Vincent et Paul Florin.

Dans l'assistance nombreuse, on remarquait MM. les abbés Leleu, supérieur de l'Institution du Sacré-Cœur, Malaquin, curé du Sacré-Cœur, Duriez, curé de Notre-Dame de Lourdes, Pattin, aumônier à Lille, Castelnot, curé à Saint-François de Mouvaux, Mouquet, curé de Neuville-en-Ferrain, Darrasse, aumônier de l'Immaculée-Conception, Taquet, curé du Sacré-Cœur Mouvaux, Croin, Lafontaine, Lefebvre, etc., etc.

Mardi, à dix heures, à **UXEM**, ont eu lieu les funérailles de **M. Bryge**, ancien maire, vice-président du Comice agricole de Dunkerque.

La levée du corps a été faite par M. le Curé de la paroisse, assisté de MM. les Curés de Leffrinckhoucke et des Moëres.

Le deuil était conduit par M. Brygo, fils du défunt, accompagné de M. Dumont, député du Nord, et par les frères du défunt.

Le Christ était porté par M. Dufour, président du Syndicat agricole.

Les coins du poêle étaient tenus par M. H. Vanlandschoote, maire, Goetghebuck, adjoint au maire, Geeraert et Vandevelde, conseillers municipaux.

Une assistance nombreuse et recueillie, accourue de toute la Flandre maritime, a tenu à donner à cet homme de bien un suprême témoignage d'affectueux regret, à offrir à sa famille l'expression de ses sympathies.

Dans la foule on remarquait M. le chanoine Decherf, supérieur de l'Institution de Notre-Dame des Dunes, M. Grenon, supérieur du Collège Saint-Winoc de Bergues, M. Leman, professeur au Collège de Notre-Dame des Dunes ; MM. les Curés de Ghyvelde, de Warhem, de Crochte, d'Armbouts-Cappel ; MM. Iserby et Deryn, vicaires ; de MM. Coquelle, conseiller général et maire de Rosendaël ; Claeys, conseiller général ; MM. les maires de Bergues, de Ghyvelde, de Zuydcoote, de Socx, de Leffrinckhoucke, d'Hoymille, de Bray-Dunes ; MM. les Adjoints aux maires de Warhem, de Crochte, de Bierne, de Leffrinckhoncke ; MM. les notaires Galleo et Sockeel de Bergues, Hovaère, secrétaire du Syndicat agricole, Theret, secrétaire général de la Sous-Préfecture, etc.

Au cimetière, M. Dufour, président du Syndicat agricole, a fait l'éloge du défunt.

Puisse cette marque publique d'affection et d'estime, donnée par toute la région à ce citoyen modèle et à ce chrétien sincère, être un adoucissement à la douleur de Madame Brygo et de ses enfants.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

Samedi a été célébré, en l'église de **SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL**, le mariage de **M. Jean-Marie Vanpoulle**, peintre-décorateur à **MERVILLE**, fils du regretté M. Emile Vanpoulle et de Madame, née Bécue, avec **Mlle Marthe Serien**, fille de M. Serien, négociant, et de Madame, née Gilloots.

Le consentement des jeunes époux a été reçu par M. l'abbé Bécue, curé de Larouillies, oncle du marié, qui a prononcé une délicate et touchante allocution.

Les témoins étaient : pour le marié, MM. Joseph et Paul Vanpoulle, ses frères, et, pour la mariée, MM. Paul Serien, son frère, et Gilloots, propriétaire à Saint-Sylvestre-Cappel, son oncle.

Dans les stalles on remarquait la présence de M. l'abbé Gilloots, curé de Nordpeene, et de M. l'abbé Jean Laforge, professeur au collège Saint-Jacques, à Hazebrouck.

On annonce le prochain mariage de **Mlle Anne-Marie Rigot**, fille de Mme Paul Rigot-Lefebvre, de **LILLE**, avec **M. Joseph de Baillieneourt**, dit **Courcol**, fils de M. et Mme Victor de Baillieneort, de **LIGNY-EN-CAMBRÉSIS**.

On nous annonce les fiançailles de **M. Pierre Doledalle**, fils de M. et Mme Deledalle-Dazin, de **ROUBAIX**, avec **Mlle Alice Vandame**, de **LILLE**.

ÉCHOS

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Sont nommés facteurs de ville : à Lille, MM. Derain et Dubois, facteurs suburbains à Lille ; Delacroix, gardien de bureau à Lille, et Lasser, gardien de bureau à Douai ; à Armentières, M. Dupont, gardien de bureau à Armentières.

L'ACCUSÉ DE RÉCEPTION TÉLÉPHONIQUE

L'Administration des téléphones a décidé que, sur sa demande et moyennant une légère taxe supplémentaire, l'expéditeur d'un message téléphoné ou d'un avis d'appel pourra être prévenu, par un avis téléphonique spécial, de la date et de l'heure auxquelles le message ou l'avis d'appel a été distribué.

Cet avis téléphonique, véritable accusé de réception, comportera les taxes suivantes :

Pour un message téléphoné, 0 fr. 15 ; pour l'avis d'appel dans l'intérieur d'un même réseau, 0 fr. 15 ; pour l'avis d'appel de réseau à réseau dans un même département, 0 fr. 20 ; pour l'avis d'appel dans les autres cas, 0 fr. 30.

Au retour, l'accusé de réception sera transmis téléphoniquement de proche en proche et remis à l'expéditeur sous une forme succincte.

Exemple : « Accusé de réception. Durand à Versailles, remis le 4/5, à 14 h. 30. »

Ces dispositions, autorisées par un décret du 9 mars dernier, sont en vigueur dès maintenant. Elles ne concernent pas le service international.

LA SITUATION AGRICOLE

Le « Journal Officiel » publie sur la situation agricole, au 1er mai, les notes suivantes concernant le Nord et le Pas-de-Calais :

Nord. — Dans l'ensemble du département les blés gelés représentent environ 12 0/0 des ensemencements d'automne; une partie a été remplacée par des blés d'hiver, une autre par des blés de printemps, mais les pluies persistantes du mois de mars ont empêché de semer autant de blés qu'on aurait voulu. Les avoines d'hiver ont été détruites. Les emblavures en avoines de printemps ont été gênées également par les pluies. Elles paraissent cependant devoir être sensiblement supérieures à celles des années précédentes. Les lins ont été semés plus tard que de coutume, mais cependant dans des conditions relativement satisfaisantes. Une réduction assez sensible des emblavures paraît certaine.

Pas-de-Calais. — Le mois a été généralement favorable aux travaux des champs. Les semailles d'avoine sont presque terminées et on active celles des betteraves. On commence à se plaindre de la sécheresse et les terres labourées un peu humides s'ameublissent difficilement. La situation des blés est très variable, il y en a de très beaux et de médiocres. Ces derniers ne fourniront qu'un mauvais rendement et il est probable qu'une partie sera retournée d'ici quelques semaines. Les arbres fruitiers promettent une abondante floraison.

LE PAPIER PHOTOGRAPHIQUE

Un monument sera élevé le 21 juin, à Breteuil (Oise), à la mémoire d'Hippolyte Bayard, l'inventeur du procédé permettant de fixer sur le papier l'image photographique obtenue sur le verre. Un concours photographique aura lieu à cette occasion.

L'ENCOMBREMENT DES PANNEAUX-RECLAMES

La loi du 20 avril 1910, relative aux panneaux-réclames, interdit d'apposer des affiches et tableaux-réclames dans une certaine zone des sites et monuments publics.

Le Conseil d'Etat vient de rendre sur ce point un arrêt, dont peuvent s'inspirer les municipalités des grandes villes ou les préfets des départements.

Deux propriétaires d'immeubles à Nîmes, M. Barbot et Mme de Valavieille, demandaient l'annulation d'un arrêté du préfet du Gard leur interdisant d'apposer des affiches dans l'enceinte de l'édifice romain dit « Porte d'Auguste », classé au nombre des monuments historiques.

Mme de Valavieille soutenait notamment que, propriétaire d'une maison située dans le périmètre précité et dont elle avait concédé, moyennant redevance, un mur extérieur pour l'apposition d'affiches-réclames, elle s'est vu enjoindre, par l'arrêté préfectoral, de faire disparaître ces inscriptions sans qu'aucune indemnité préalable lui ait été offerte. Son droit de propriétaire se trouvait-il ainsi violé ?

Le Conseil d'Etat, dans son arrêt, dit que le préfet du Gard n'a fait qu'user des pouvoirs qu'il tient de la loi, attendu que « la disposition de l'article 1er, (§ 2) de la loi du 20 avril 1910 n'a pas entendu subordonner l'exécution des mesures par elle prévues à l'adhésion des propriétaires ni à la procédure d'expropriation, mais édicter, dans un but d'intérêt général, une servitude qui grève directement, **sans indemnité**, la propriété immobilière dans le périmètre ci-dessus défini ».

La requête des deux propriétaires nîmois a été en conséquence rejetée.

Nos Candidats

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

Première Circonscription

CANDIDAT REPUBLICAIN LIBERAL

M. ALFRED DUMONT
député sortant

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Deuxième Circonscription

CANDIDAT REPUBLICAIN LIBERAL

M. LEON DAMBRINE
Adjoint au maire de Lille

Troisième Circonscription

CANDIDAT REPUBLICAIN ANTICOLLECTIVISTE

M. CHARLES DELESALLE
Maire de la Madeleine

Cinquième Circonscription

CANDIDAT REPUBLICAIN LIBERAL-PROGRESSISTE

M. LE COMTE D'HESPEL
Maire de Fournes

Sixième Circonscription

CANDIDAT REPUBLICAIN LIBERAL

M. JULES CLETY

Huitième Circonscription

CANDIDAT REPUBLICAIN LIBERAL

M. SALVETTI

Neuvième Circonscription

CANDIDAT REPUBLICAIN LIBERAL

M. GROUSSAU
député sortant

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Deuxième Circonscription

CANDIDAT REPUBLICAIN LIBERAL

M. GUILLAUME DES ROTOURS
Conseiller d'arrondissement

LE SUCRE BÉGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE
041

NOUVELLES MILITAIRES

LA DÉFENSE DES FRONTS DE MER

Le « Journal Officiel » publie un décret relatif aux attributions des commandants du front de mer des places maritimes.

Le décret du 31 mai 1913 a entraîné une extension des attributions des commandants du front de mer en temps de paix.

D'autre part, en temps de guerre, les commandants de front de mer ont autorité sur certains éléments, tels que les batteries de côte dépendant du département de la guerre. Il appartient donc de donner à ces officiers de marine, dès le temps de paix, une certaine autorité sur ces éléments.

En vue de marquer toute l'importance de leurs fonctions, on a été conduit à leur donner dans les places de guerrre, chefs-lieux d'arrondissement maritime, le titre d'adjoint au gouverneur et à définir leur rôle à côté de celui du général adjoint qui, jusqu'ici, était le seul officier de la place portant ce titre. C'est afin de tenir compte, désormais, de l'existence de ces deux adjoints aux gouverneurs des places de guerre, chefs-lieux d'arrondissement maritime, que le décret a été soumis à la signature du président de la République par les ministres de la guerre et de la marine.

LE 5e RÉGIMENT D'ARTILLERIE LOURDE

Il y a quelques jours, 42 sous-officiers et 30 chevaux du groupe lourd du 15e d'artillerie ont quitté Douai pour Valence, où ils formeront le noyau d'artillerie lourde.

VOYAGES D'ÉTAT-MAJOR

Les officiers détachés à l'Ecole supérieure de guerre participeront, cette année, à trois voyages d'état-major : 1er voyage, du 19 au 28 mai, dans la région comprise entre Gisors et Grandvilliers (Oise) ; 2e voyage, du 11 au 20 juin, dans le Pas-de-Calais, entre Hesdin et Arras ; 3e voyage, du 4 au 13 juillet, dans la région Le Cateau-Péronne.

ECOLE POLYTECHNIQUE

Les candidats à l'Ecole Polytechnique sont informés que les compositions seront faites, à Lille et à Douai, les 2, 3, 4, 5 et 6 juin.

Un biplan au-dessus de Lille

Accompagné de son mécanicien, M. Balms, l'aviateur Clément, maréchal des logis, est venu mercredi matin planer au-dessus de Lille.

Il décrivit quelques orbes gracieux puis s'en fut atterrir sur le champ d'aviation de Ronchin.

Vers 5 heures de l'après-midi, le biplan fut de nouveau aperçu au-dessus de la ville. L'aviateur qui ne semblait guère se soucier du vent soufflant très fort, évolua durant cinq minutes à une hauteur de six cents mètres, puis descendit un peu et fila vers Douai d'où il était venu.

On croit qu'il reviendra à Lille aujourd'hui jeudi, avec l'escadrille de Bar-le-Duc, composée du capitaine Voisin, des lieutenants Volmerange et Gabriel, des maréchaux des logis Peltier d'Olsy, Clément, et du brigadier Biot.

Deux aéroplanes
A MARQUILLES

Mardi, vers neuf heures et quart, deux biplans apparaissaient au-dessus de Marquilles, semblant chercher un terrain propice pour l'atterrissage. Bientôt, ils touchaient terre, dans la pâture de M. Hector Priez. C'étaient le « Ville-de-Dijon », piloté par le maréchal des logis Clément, ayant comme passager le mécanicien Batime, et « La Savoie », monté par le brigadier Biot, passager Dufournel.

Après avoir garé leurs appareils, les aviateurs se rendirent chez M. Azambre, notaire, tandis qu'une foule nombreuse se rendait au terrain d'atterrissage, pour examiner les deux avions. Quelque temps après, les pilotes revenaient et reprenaient l'air aux applaudissements des spectateurs.

CONCOURS DE TAUREAUX
des Cantons de La Capelle et du Nouvion

RECOMPENSES

Avant de donner lecture du palmarès, M. Dubois, président du Comice agricole, annonça qu'un concours pomologique aurait lieu au Nouvion, en octobre 1914 ; il invita tous les pomologistes à y présenter leurs produits et dérivés. Outre de nombreuses médailles et récompenses, 3.000 fr. y seront attribués.

Canton de La Capelle

Taureaux de 2 ans. — 1er, MM. Richet-Monty, à Sommeron, 80 fr. ; 2e, Geoffroy-Meuret, La Flamengrie, 60 fr. ; 3e, Vallet-Bocquet, à Buironfosse, 40 francs.

Taureaux d'un an. — 1er, MM. Grégoire Moret, à La Flamengrie, 125 fr. ; 2e, Moret-Foucomprez, à La Capelle, 115 fr. ; 3e, Raymond Fécelle, à La Flamengrie, 95 fr. ; 4e, Mme veuve Coutant-Leiong, La Capelle, 70 fr. ; 5e, Léon Lebius, à La Flamengrie, 60 fr. ; 6e, Mandron-Prisette, La Capelle, 50 fr. ; 7e, Lécrignier, à Buironfosse, 35 fr. ; 8e, Sauvage, à Luzoir, 25 fr. ; 9e, Carbenay-Bomy, à La Flamengrie, 20 fr. ; 10e, Baube-Proisy, à Etréaupont, 15 fr. ; 11e, Valentin Henouille, à Etréaupont, 10 francs ; 12e, Jonet-Menet, à Buironfosse, 5 fr. ; 13e, Turquin-Tétart, à La Capelle, 5 francs.

Beurres. — 1er prix, Vignier-Gasse, à Fesmy ; 2e, Lajeunesse, Lerzy.

Beurre de laiterie. — Laiterie Nouvionnaise.

Fromages. — M. Grégoire Moret, La Flamengrie.

Canton du Nouvion

Taureau de 3 ans. — Prime spéciale, M. Marche, Le Nouvion, 80 fr.

Taureaux de 2 ans. — 1er, MM. Fiévet, Esquehéries, 60 francs ; 2e, ex-aequo, Legrand, Le Nouvion, 25 fr. ; Laurent Delmotte, Esquehéries, 25 fr.

Taureaux d'un an. — Prix d'honneur : MM. Poreaux, Le Sart, 200 fr. ; Noquet, Barzy, 150 fr. ; Bidault, Fesmy, 120 fr. ; Tessons, Fesmy, 100 fr. ; Lefèvre-Génard, La Neuville-Dorengt, 80 fr. ; Lefebvre-Fosset, La Neuville-Dorengt, 60 fr. ; Ferit, Le Nouvion, 40 fr. ; Dufosset, Bergues, 30 fr. ; Emile Delmotte, Esquehéries, 20 francs ; Venet, Boué, 10 fr.

Canton de La Capelle

Génisses : MM. Carbenail, La Flamengrie, 30 fr. ; Grégoire Moret, 30 fr.

Canton du Nouvion

MM. Mayeur-Delorges, Esquehéries, 30 francs ; L. Delmotte, Esquehéries, 15 fr. ; Laurent Delmotte, Esquehéries, 15 fr.

DÉRAILLEMENT A ROUGES-BARRES

Mardi matin, à 5 heures, une machine en manœuvres est sortie des rails et s'est complètement renversée, sans occasionner d'accident de personnes, à la halte de la Pilaterie. Il fallut plusieurs heures pour déblayer la voie.

LA GRÈVE DE L'USINE A GAZ
A ROUBAIX

Les deux délégués du Syndicat, MM. Montoux et Dhont, ont eu, cet après-midi, deux entrevues avec la Direction de l'usine à gaz, entrevues au cours desquelles a été discutée la question de nomination d'une Commission d'examen : rien n'a été décidé et les conversations se continueront demain.

La Société roubaisienne sera en mesure de distribuer le gaz demain jeudi, de 9 à 11 heures du matin et de 2 heures de l'après-midi jusqu'à 3 heures du matin, vendredi.

La Société roubaisienne donnera ultérieurement et chaque jour avis à sa clientèle des heures pendant lesquelles la distribution du gaz sera possible.

LA GRÈVE de l'huilerie Marchand
A DUNKERQUE

Les délégués désignés par les grévistes de l'huilerie Marchand pour présenter leurs revendications aux patrons, ont eu avec ceux-ci une entrevue dont ils ont rendu compte mercredi matin à leurs camarades à la Bourse du Travail. MM. Marchand frères ont donné l'assurance que le règlement du travail serait modifié dans le sens demandé ; par contre les grévistes ont renoncé à réclamer l'augmentation de salaire d'abord réclamée et l'embauchage d'un charbonnier supplémentaire.

Dans ces conditions les charbonniers et huiliers ont repris le travail mercredi après-midi aux anciennes conditions.

Chute d'un électricien
A RAISMES

Vers 4 heures un quart du soir, l'ouvrier électricien Carlier, 26 ans, plaçait des fils électriques près de la demeure de M. Paul Douin, ingénieur. Plusieurs de ces fils pendaient à terre lorsqu'arriva le tramway allant vers Saint-Amand. La machine les entraîna ; ils s'enroulèrent à la base de l'échelle qu'ils replièrent.

Le pauvre ouvrier fut projeté sur le trottoir. Il eut la mâchoire un bras et une jambe fracturés. Il a été transporté au milieu d'atroces souffrances, à l'Hôtel-Dieu à Valenciennes.

L'AFFAIRE D'ESPIONNAGE
DE ZUYDCOOTE

L'autorité militaire garde, on le conçoit, le plus grand silence sur cette affaire, qui a causé une vive émotion ; mais l'enquête, qui se poursuit activement, a recueilli quelques éléments nouveaux très intéressants.

Une femme de nationalité allemande, venue à Dunkerque depuis peu de temps, y aurait joué un rôle important.

De nombreuses et fantaisistes histoires ont naturellement été colportées de tous côtés : on a parlé d'automobile mystérieux ayant stationné un soir sur la digue, non loin du fort des Dunes ; on a parlé d'un autre, ayant démoli une barrière de passage à niveau sur la ligne belge, à proximité du même ouvrage. Ces faits sont inexacts ou démesurément grossis.

Ce qui semble toutefois acquis, c'est que les deux débouchoirs enfouis dans le sable l'y étaient depuis peu, devaient certainement être enlevés rapidement — peut-être le soir même — et que c'est grâce au lieutenant Cattadori, qui a découvert le premier, que cette tentative d'espionnage a échoué ; les débouchoirs n'ont pas été plus loin du magasin que le trou où les cacha la main criminelle.

Une fillette blessée
BOULEVARD D'ALSACE, A LILLE

Mercredi matin, à 11 heures et demie, des ouvriers du chemin de fer travaillant sur le boulevard d'Alsace, entre les portes d'Arras et de Douai, refoulaient un wagonnet dont on venait de culbuter le chargement de terre.

Une fillette de 3 ans, Jeanne Steenbeke, traversa à ce moment la voie ; elle fut renversée et les roues du wagonnet lui passèrent sur le pied droit.

Relevée par des ouvriers, la petite blessée fut transportée chez sa tante, Mme Steenbeke, cabaretière, boulevard d'Alsace, 27. Un docteur vint l'examiner et dut lui amputer trois orteils du pied droit.

L'enfant a été, au cours de l'après-midi, reconduite chez ses parents, rue Luther, 14.

Saisie d'un auto à Malo

L'avant-dernière nuit, un fort auto avait brûlé la douane de Ghyvelde et malgré deux obstacles était disparu sur la route de Furnes.

Une habile filature, commencée aussitôt, aboutit mercredi à la découverte à Malo, dans un garage, d'une superbe machine Pipa de 22 chevaux, d'une valeur de 15.000 fr.

Mais elle était vide ; le mécanicien interrogé nia avoir fraudé. Il ne s'agissait que d'une voiture neuve, achetée en Belgique et ramenée tellement vite en France, qu'il avait omis de payer les droits, environ 800 francs.

Une transaction eut lieu et le mécanicien pressé put recouvrer son auto moyennant un versement de 4.000 fr.

Deux enfants abandonnés
A HAUTMONT

Deux enfants, Blanche Vanackère, 6 ans, et Maximilien Vanackère, 4 ans, ont été conduits pour quelques jours à l'hospice de Maubeuge.

Les deux pauvres petits avaient été abandonnés par leur mère, une dizaine de jours avant, et c'est en attendant qu'ils soient confiés à l'Assistance publique qu'ils ont été admis à l'orphelinat de l'hospice.

L'IMPRIMERIE de la « Croix du Nord »
SE CHARGE
de l'exécution rapide et soignée
des Têtes de Lettres, Factures, Mémorandums, Lettres Mortuaires, Cartes de visite.